

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ**

DATE : 18/06/2024

REFERENCE : MARS N°2024-08

OBJET : COVID-19 : INTERRUPTION DES COMMANDES PENDANT LA PÉRIODE INTER-CAMPAGNES ET ARRÊT DU TÉLESERVICE VACCIN COVID

Pour action

☒ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☒ DGCS

☒ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Le renouvellement vaccinal de printemps, en métropole, en Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane, à destination des personnes les plus fragiles a **pris fin le 16 juin dernier**.

La commande de vaccins via le portail de commande de Santé publique France par les effecteurs de ville sera interrompue à l'issue de la session de commande des lundi 17 et mardi 18 juin 2024. Les commandes de vaccins contre le Covid-19 reprendront pour le début de la campagne vaccinale à l'automne prochain, sauf situation sanitaire exceptionnelle nécessitant la mise en place d'une nouvelle campagne de vaccination avant l'automne.

La fermeture du portail n'empêche pas, dans un contexte de circulation virale accrue, de poursuivre **les injections contre le Covid avec les stocks de vaccins disponibles en ville**, de toute personne considérée à très haut risque de développer une forme grave de la maladie, mais aussi de toute personne qui souhaiterait se faire vacciner.

Ce document comprend deux parties :

1. Interruption des commandes de vaccins pendant la période d'inter-campagnes
2. Arrêt du téléservice Vaccin Covid

1. Interruption des commandes de vaccins pendant la période d'inter-campagnes

La commande de vaccins contre le Covid-19 via le portail de commande de Santé publique France (SpF) sera interrompue pour les effecteurs de ville en période d'inter-campagne, à l'issue de la session des 17 et 18 juin en métropole, en Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane. Les doses commandées lors de cette dernière session seront livrées les 27 et 28 juin et pourront servir de **stock de sécurité en ville pour des vaccinations urgentes et exceptionnelles**.

Le vaccin **Comirnaty**® de Pfizer-BioNTech peut se conserver 10 semaines à une température entre +2°C et +8°C, après sa sortie du congélateur (toujours se référer à la date inscrite sur l'étiquette associée au flacon).

Les derniers lots de vaccin **Nuvaxovid**® de Novavax périssant au 30 juin 2024, la commande de vaccin n'est plus possible. Par ailleurs, il est demandé aux effecteurs de **procéder à la destruction de l'ensemble des lots périssants selon les circuits habituels en procédant à la déclaration de vos destructions en transmettant le certificat de destruction signé du pharmacien (comprenant l'identification de la pharmacie, la référence du vaccin avec son numéro de lot, la date de péremption ainsi que les quantités détruites) à l'adresse qualite@santepubliquefrance.fr.**

Les livraisons aux établissements hospitaliers disposant de congélateurs en -80°C se poursuivront, afin de sanctuariser un circuit d'approvisionnement en tout temps.

Calendrier d'ouverture et de fermeture du portail de commande :

Dates	Accessibilité du portail de commande
Jusqu'au 18/06/2024	Portail ouvert
A partir du 19/06/2024	Portail fermé
Date à déterminer	Le portail de commande ouvrira 2 semaines avant le début de la campagne d'automne 2024, les lundi/mardi (adaptation si jours fériés)

Sur la base des recommandations de l'Agence européenne des médicaments (EMA) d'adapter les vaccins Covid-19 au **variant JN.1** (sous-lignée de BA.2.86, lui-même sous-variant d'Omicron), **les fabricants mettront à jour la composition de leurs vaccins Covid-19 pour la campagne de vaccination de l'automne 2024-2025**. La mise à jour des vaccins permet de maintenir la protection contre la maladie alors que le virus continue toujours d'évoluer.

2. Arrêt du téléservice Vaccin Covid

A compter du 28 juin prochain, le SI Vaccin Covid sera définitivement arrêté. Il ne sera plus accessible aux professionnels de santé pour l'enregistrement de nouvelles injections ou la modification de cycles de vaccination. En effet, ce téléservice a été conçu pour faciliter la gestion des campagnes de vaccination en période de pandémie. Cette période étant terminée, il convient dès lors de procéder à l'arrêt définitif de cet outil.

A noter :

- Les assurés pourront continuer à télécharger les attestations depuis leur compte Ameli ou le téléservice « [Attestation de vaccination](#) » jusqu'au début du mois de septembre 2024.
- Les données enregistrées depuis les débuts de la vaccination sont conservées dans une base sécurisée pour une durée de 30 ans (aux seules fins d'information de la personne vaccinée en cas de risques nouveaux).
- Les nouvelles modalités de suivi des injections des vaccins Covid seront précisées avant le lancement de la campagne de vaccination de l'automne 2024-2025.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement.

Sarah SAUNERON

Directrice générale adjointe de la Santé

Signé